

## Mobilités alternatives : le conseil départemental inaugure une nouvelle voie verte

Vendredi 5 juillet, Philippe Guet, président du conseil départemental, Pascal Bioulac, vice-président chargé des routes, des mobilités et de l'innovation énergétique et environnementale, Florence Doucet, vice-présidente, et Bernard Pillefer, sénateur, tous deux conseillers départementaux du Perche, ont inauguré, à Saint-Hilaire-la-Gravelle, une nouvelle [voie verte](#) reliant la commune à Morée. D'un coût de 590 000 €, ces travaux d'aménagement ont été financés à part égale par le conseil départemental et la région Centre-Val de Loire.

Débutés en septembre 2023, les travaux avaient pour objectif de créer, pour un usager équipé de vélo de ville, ou de vélo tout chemin, une liaison domicile-travail-commerces rapide, confortable et sécurisée le long de la RD 19 entre Morée et Saint-Hilaire-la-Gravelle, communes distantes de 3 kilomètres. Cet aménagement en site propre, rendu possible grâce aux acquisitions foncières réalisées par la [Communauté du Perche et du Haut Vendômois](#), avait également vocation de prolonger la piste cyclable existante au Nord de l'agglomération de Morée (ZA de la Varenne).

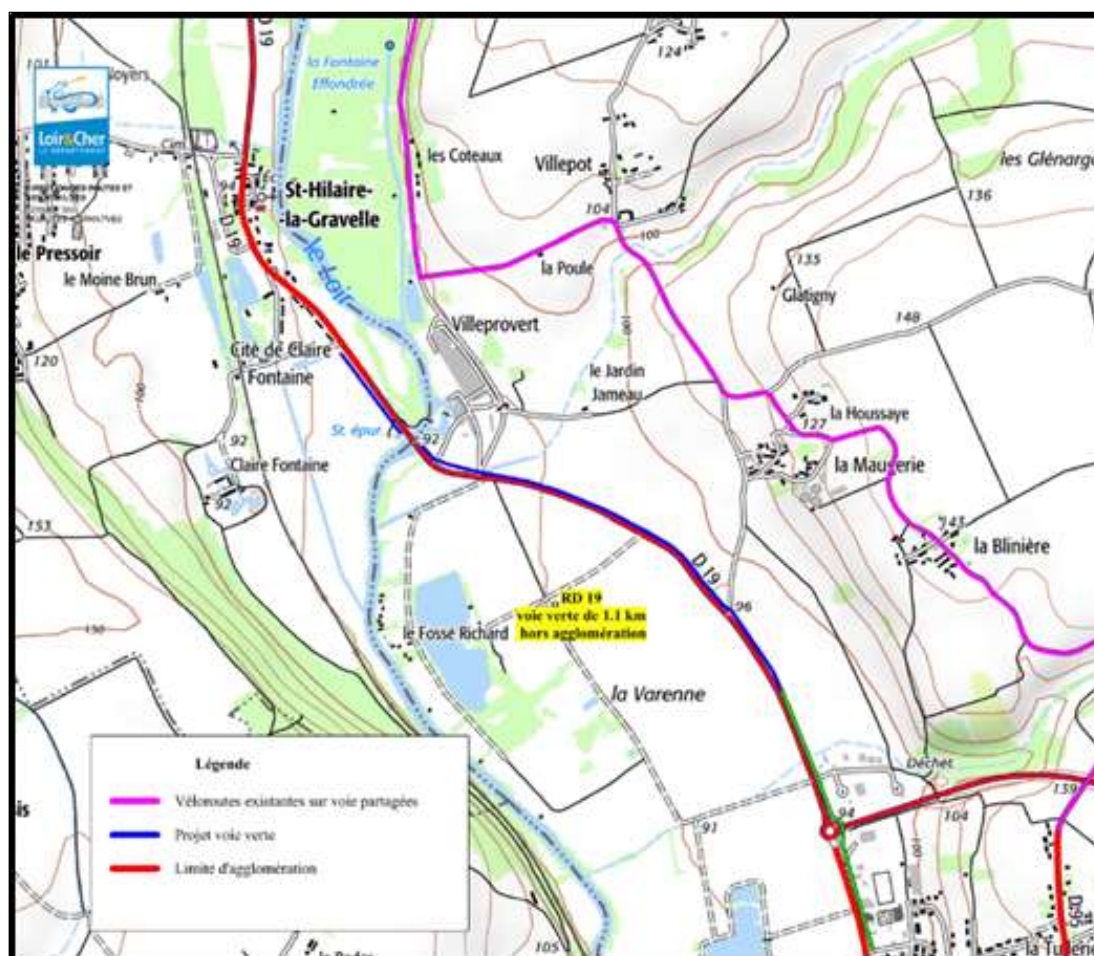
Une première phase de travaux, d'un montant de 202 000 € intégralement financé par le conseil départemental, a été réalisée sur le pont enjambant le Loir à Saint-Hilaire la Gravelle, par l'entreprise [ATS](#), en mai 2023. Ces travaux de sécurisation comportaient l'aménagement de deux trottoirs cyclables, la mise en place de nouveaux garde-corps adaptés, la reprise de l'étanchéité et de la chaussée.

La deuxième phase, programmée à partir de septembre 2023, a concerné la création d'une voie verte bidirectionnelle d'une longueur de 2 100 mètres et d'une largeur de 3 mètres entre Morée et Saint-Hilaire la Gravelle ainsi que la construction d'un petit ouvrage d'art pour le franchissement du fossé au lieu-dit Villeprovert.

**« A l'instar de la voie verte entre Muides-sur-Loire et Saint-Laurent-Nouan inaugurée en juin 2023, le département a fait le choix d'un revêtement de couleur claire sur l'ensemble du parcours. Au-delà de son rendu visuel qui va encore s'éclaircir pour prendre sa teinte beige/ocre définitive dans quelques temps, la grave émulsion calcaire offre un confort de roulement similaire à un enrobé classique tout en réduisant de 50% les émissions de gaz à effet de serre pour sa fabrication. »** précise Pascal Bioulac, vice-président chargé des routes, des mobilités et de l'innovation énergétique et environnementale.



D'un montant de 590 000 €, financés à 50 % par le conseil départemental, 50 % par la Région Centre-Val de Loire, les travaux ont été réalisés par l'entreprise [Colas](#). La circulation sur la RD 19, maintenue tout au long du chantier, n'a nécessité la mise en place d'un alternat que très ponctuellement.



**« La réalisation de ces projets qui s'accroissent en Loir-et-Cher traduit l'engagement fort du département en faveur du développement des mobilités douces afin de transformer notre manière de nous déplacer pour les trajets du quotidien et d'améliorer les liaisons domicile-travail. Nous avons fait évoluer la « stratégie vélo » départementale, qui répondait initialement uniquement aux besoins d'itinéraires cyclables touristiques. Elle apporte désormais une réponse aux besoins, exprimés localement, de pouvoir bénéficier de liaisons domicile-travail et de desservir les collèges le long d'axes départementaux structurants. Elle permet ainsi d'accompagner les collectivités qui ont des projets de liaisons cyclables, de parking relais, ou d'aires de covoiturages... »** conclut Philippe Gouet.

Ces travaux concrétisent la mise en place du schéma directeur départemental des mobilités douces qui, dans le cadre de l'[Agenda 2030](#), a pour ambition, sur la base d'un investissement global de 21 M€ sur 10 ans, de réaliser sur l'ensemble du territoire 107 kilomètres d'aménagements supplémentaires à l'horizon 2030. À ce jour, 14,5 kilomètres de voies vertes ont été aménagées sur l'ensemble du territoire.

